



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'association > AGHORA et Tribunes > À propos de l'agrégation spéciale réservée aux docteurs



# À propos de l'agrégation spéciale réservée aux docteurs

Communiqué de presse - Société des Agrégés

dimanche 29 mai 2016

***La Rédaction du site internet national et de la revue Historiens & Géographes publie une série de tribunes libres afin d'ouvrir le débat dans le cadre des réflexions de la communauté éducative. Ces textes proposent des points de vue, des analyses qui appellent à la discussion. Ils n'engagent ni l'association ni la Rédaction.***



## Information de dernière minute sur l'agrégation spéciale réservée aux docteurs...

*Le décret ouvrant aux docteurs un concours externe spécial de l'agrégation a été publié au Journal Officiel, malgré l'opposition de la Société des agrégés et des syndicats au projet. Un vœu avait été prévu sur ce sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale (voir lettre spéciale AG). Voici les mesures et actions proposées.*

Le 24 mai, jour de publication du [décret n° 2016-656 du 20 mai 2016 modifiant certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale](#), la Société des agrégés a immédiatement et largement diffusé un communiqué de presse que vous trouverez [sur le site internet de l'association](#). Ce communiqué et notre position ont été relayés dans *Le Monde* du 26 mai.

Sur ce dossier, la Société des agrégés avait, dans les mois précédents, rencontré le directeur de cabinet, le conseiller de la ministre en charge de l'enseignement supérieur, le directeur adjoint des ressources humaines de l'Éducation nationale. Une tribune avait été publiée dans *Le Monde* et plusieurs interviews accordées. Le Comité avait adopté un vœu lors de sa réunion de novembre ([voir site internet](#)).

[...] Il est, dans un premier temps, proposé de modifier le projet de vœu prévu à l'ordre du jour de l'AG et de débattre en séance de la possibilité d'un recours contre le décret devant le Conseil d'État.

L'Inspection générale, chargée de réfléchir aux épreuves de cette nouvelle voie, sera contactée dans les prochaines heures. Les associations de spécialistes seront informées et invitées à rejoindre notre protestation. Les courriers sont rédigés et en cours d'envoi.

via la © Société des agrégés de l'Université

25, rue Descartes - 75005 Paris

[Site internet](#)

© Les services de la Rédaction de l'APHG - Tous droits réservés. 29/05/2016.